

Compte rendu du Conseil Municipal du 19/03/2021

L'an deux mille vingt et un, le 19 mars à 19h30, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, s'est réunie en session ordinaire à la salle des fêtes sous la Présidence de Roland BOST, Maire.

Présents : Roland BOST, Michaël GANDIT, Danièle BORY, Damien FALGON, Inès CROCHAT, Alice CORREIA, Florence BARBE, Frank BROUILLET, Philippe BERGERON, Eric SEYSSIECQ, Thierry CELLIER, Eve CHARREYRON,

Absents : FAURE Emilie donne pouvoir à Roland BOST, CHOUVELLON Olivier donne pouvoir à Florence BARBE, BEGON Philippe

Secrétaire de séance : Eve CHARREYRON

Préambule : En raison des préconisations sanitaires et dans l'impossibilité de mettre en place une diffusion publique, le Maire informe que le Conseil Municipal se tient à huis clos. Sans changement de directives les prochaines réunions se tiendront sous le même format. Une délibération sera prise dans ce sens

1 : Approbation du compte rendu du 05/03/2021

Après relecture du compte rendu municipal du 05 mars 2021, les élus n'ont pas de remarques
Il est approuvé à l'unanimité.

2 : Approbation du compte de gestion 2020

Le Maire inverse l'ordre du jour afin de respecter l'ordre d'approbation des comptes.

Le Maire rappelle que ce compte de gestion est un document émis par la trésorerie afin de valider les comptes de l'année écoulée. Le document a été remis le 12 mars 2021 aux élus pour étude.

Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité.

3 : Approbation du compte administratif 2020

Le Maire rappelle que le Conseil lui donne mandat à la gestion des comptes et notamment à l'engagement des frais liés au fonctionnement comme pour l'investissement de la commune, il ne peut donc pas participer au vote et quitte la salle. M FALGON prend la présidence et rappelle que les comptes ont été remis le 12 mars aux élus.

Le compte administratif est approuvé à l'unanimité

4 : Affectation du résultat de fonctionnement

Le maire rappelle que les comptes 2020 laissent ressortir un excédent de fonctionnement de 21 370.27 € et propose de les reporter à la section 002 - Excédent de fonctionnement reporté.

Le conseil approuve à l'unanimité

5 : Vote des taux d'imposition 2021

Le Maire rappelle la réforme de l'imposition locale et le transfert de l'impôt foncier moyen de 15.30 du département sur le taux communal du foncier bâti afin de compenser la perte due à la suppression de la taxe d'habitation. Cette évolution porte ainsi à 30.50 % le taux communal. Il rappelle que l'impact sur les finances communales et sur le montant de l'impôt est nul. Le Maire expose la nécessité de transposer les projets de mandat

avec les ressources afin de rendre cohérent une augmentation éventuelle du taux communal. Après délibération le conseil propose d'ajuster et de fixer les taux 2021 de :

- La Taxe Foncière Bâtie : 31.11%
- La Taxe Foncière Non Bâtie : 47.78%

Le conseil se prononce à 12 voix POUR et 2 voix CONTRE. Les taux 2021 sont approuvés à la majorité.

6 : Vote du budget primitif

Le maire expose les comptes 2020 réalisés et une proposition de prévision 2021 ajustée et en adéquation des projets 2021 engagés ou projetés. Il rappelle l'intérêt de restreindre le fonctionnement afin de pouvoir investir si nécessaire. Le Maire rappelle au conseil qu'il a volontairement accentué les dépenses et minimiser les recettes en cohérence avec les besoins.

Le budget en section d'investissement s'équilibre à 470 499.58 € et à 374 421.85 en fonctionnement.

Lecture des budgets de fonctionnement et d'investissement fait, le conseil les approuve à l'unanimité.

7 : QUESTIONS DIVERSES

Demande ACCA : L'ACCA a envoyé un courrier en date du 14 mars 2021 pour présenter le besoin d'acquérir un local comme lieu de rassemblement. Le Maire propose de rencontrer les membres de l'ACCA afin d'évaluer plus précisément les besoins et de mettre ce point à l'ordre du jour du prochain conseil.

Plan de mandat : Dans le cadre du plan de relance CRTE (Contrat de relance et de transition écologique) conditionnant les attributions des aides de l'état, Loire Forez Agglomération recense les plans de mandat 2020/2026. Notre commune devra arrêter ce qu'elle souhaite intégrer dans le CRTE d'ici juin 2021. Le Maire invite les commissions à déterminer leur projet et de les évaluer afin de les présenter au conseil de mai et de les transmettre avant juin au service des politiques contractuels.

La séance est levée à 22 heures 30.

Prochaine séance le vendredi 23 avril à 19 h 30.